Aviculture : levée des embargos sur les volailles vers les États-Unis et le Canada

© 2025 Les Echos Publishing

15 mois de négociations auront été nécessaires pour parvenir à la levée de l'embargo décrété, en octobre 2023, par les États-Unis et le Canada sur certaines filières de volailles françaises, rapporte le ministère de l'Agriculture dans un communiqué de presse.

Pour rappel, cette interdiction d'importation avait été décrétée par les services sanitaires de ces deux pays d'Amérique du Nord à la suite de la décision française de vacciner les canards pour limiter la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), la fameuse grippe aviaire. Pour ces pays, si vacciner les oiseaux permet d'endiguer une épidémie, cela retarde aussi l'apparition des symptômes chez les animaux malades bien que vaccinés. Et cela fait courir le risque d'importer des oiseaux, en apparence sains, mais bien porteurs de la grippe aviaire.

Un feu vert pour les animaux non vaccinés

L'embargo américain a été levé le 16 janvier 2025. Il porte

sur les exportations françaises de volailles non vaccinées et de produits dérivés, y compris sur les produits de génétique aviaire (œufs à couver et poussins d'un jour). Les canards français dont la vaccination est obligatoire et leurs sous-produits restent, quant à eux, interdits d'exportation vers les États-Unis, contrairement à ceux provenant des autres États membres de l'Union européenne.

De son côté, le Canada avait, dès le 24 décembre 2024, levé toutes les restrictions sur les exportations de produits de génétique aviaire française (œufs à couver et poussins d'un jour).

« Les autorités sanitaires françaises sont actuellement en contact avec leurs homologues américains et canadiens pour finaliser les modalités de reprise des exportations de génétique aviaire (œufs à couver et poussins d'un jour) vers ces destinations », précise le ministère.

Ministère de l'Agriculture, communiqué du 20 janvier 2025

© 2025 Les Echos Publishing